

Chapitre 1 : Rôles et responsabilités

responsabilités. L'évaluateur est tenu d'apprécier les résultats que vous avez obtenus par rapport à vos objectifs principaux à la fin de l'année d'appréciation ou de votre affectation.

L'évaluateur et l'employé doivent tous deux attester sur la formule d'appréciation le moment où ils se sont initialement entendus sur les responsabilités et objectifs principaux.

Examen semestriel

Il est essentiel que l'évaluateur et l'employé s'entretiennent **officiellement** du rendement et des progrès accomplis par rapport aux objectifs principaux **au moins une fois** pendant l'année d'appréciation. Il appartient à l'évaluateur de décider de la marche à suivre pour cet examen semestriel. C'est là l'occasion de porter à l'attention de votre évaluateur les problèmes possibles, de proposer des modifications à vos objectifs principaux ou de demander des ressources supplémentaires (p. ex., de la formation, du personnel, de l'argent) qui pourraient vous aider à atteindre vos buts. Vous devriez parler avec votre évaluateur des progrès accomplis et, au besoin, demander des éclaircissements. Même si les objectifs principaux peuvent être modifiés au cours de l'année d'appréciation, l'évaluateur devrait veiller à ce que soit reconnu à la fin de l'année votre rendement par rapport à un objectif principal qui a été supprimé ou modifié au cours de la période d'appréciation. C'est peut-être aussi l'occasion pour vous de dire à votre gestionnaire comment il peut vous aider à atteindre vos objectifs principaux.

L'évaluateur et l'employé doivent tous deux attester sur la formule d'appréciation le moment où cet examen a eu lieu.

Apporter une contribution substantielle

L'employé a un rôle important à jouer pour que son appréciation soit entièrement justifiée¹. Vous devriez communiquer à votre évaluateur des renseignements sur vos réalisations au cours de l'année de manière à illustrer vos compétences. Cela est important non seulement pour rafraîchir la mémoire de votre évaluateur, mais aussi pour porter à son attention des choses que vous avez faites mais qu'il n'a peut-être pas observées lui-même, et pour bien expliquer le contexte et la complexité de vos tâches. **Il ne s'agit toutefois pas pour vous de rédiger votre propre appréciation.** Il appartient seulement à votre évaluateur d'apprécier votre rendement. Toutefois, le comité d'examen des appréciations et le jury d'avancement n'ont pas eu l'occasion

¹ Voir l'Annexe E - Qu'est-ce qu'une justification entière?